

ce privilège n'aurait pour résultat que celui d'accroître les frais de la Couronne sans répondre à une grande nécessité. Il est vrai que ma circonscription est urbaine et que les régions rurales exigeraient peut-être une organisation différente pour résoudre le problème.

Un autre point à considérer, c'est que si le bill devient loi, au lieu que des élections générales ne durent qu'une journée, elles dureraient peut-être trois jours. La plupart d'entre nous passons par assez d'émois en une unique journée d'élections, que je ne sais vraiment pas comment nous pourrions prolonger jusqu'à trois ou quatre jours pareille épreuve.

Si je comprends bien la loi actuelle, il faut qu'un officier rapporteur fasse savoir au sous-officier rapporteur combien de personnes ont voté aux divers bureaux de scrutin. L'extension du privilège que propose le bill accroîtrait énormément la tâche des officiers rapporteurs, en les obligeant à s'assurer que tous les sous-officiers rapporteurs sont avertis et qu'il n'y a aucun cas de fraude, intentionnelle ou non.

Sauf erreur, il existe des bureaux temporaires en Ontario, accessibles à tout électeur, et, en ajoutant cette innovation, il a fallu porter de 240 environ à 1,100 environ le nombre de bureaux provisoires. Il s'agissait là d'une affaire onéreuse. Par suite de l'augmentation des bureaux provisoires, l'Ontario a réussi à doubler à peine le nombre d'électeurs, soit de 5,000 à environ 10,000. Cela semblerait indiquer que le public ne s'intéresse guère à ce privilège. Ceux qui ne veulent pas voter ne voteront pas, de toute façon, et je me demande si nous avons lieu de nous en inquiéter outre-mesure. Les chiffres dont je me suis servi aux fins de cette illustration sont ceux non pas des élections tenues le 11 juin de l'an dernier, mais des élections précédentes. Les chiffres relatifs aux élections du 11 juin l'an dernier ne sont pas encore disponibles.

Je pense qu'au lieu d'avoir des bureaux provisoires de votation, il serait de beaucoup préférable d'établir une liste électorale permanente afin que tous et chacun puissent avoir, pour ainsi dire, une carte de crédit de votation ou quelque chose du genre, ce qui permettrait à un électeur d'Halifax de déposer son vote à un bureau provisoire à Vancouver. Si l'on donnait suite à cette proposition, il en coûterait de 4 millions à 5 millions de dollars pour tenir cette liste à la page, mais cela vaut peut-être qu'on y songe. Un désavantage que je peux voir immédiatement, c'est que cela pourrait retarder les résultats des élections. Il faudrait attendre de 10 jours à deux semaines avant

de connaître les résultats complets. Les forces armées ont un système de votation d'électeurs absents, mais les militaires commencent à voter trois semaines avant les élections générales et malgré cette avance, il y a un retard d'une semaine ou plus dans le calcul et la publication des résultats.

Il est banal de dire, j'imagine, que le droit de vote est accordé à tous les citoyens du Canada qui ont atteint 21 ans et que nous ne devrions empêcher personne d'exercer son droit de vote quel que soit le prix pour le pays, mais je pense que nous sommes portés parfois à faire un peu trop pour permettre aux gens de se prévaloir des dispositions statutaires du pays et nous devrions peut-être les encourager à prendre l'initiative pour ce qui est des libertés fondamentales.

Je le répète, environ 30 personnes ont voté à un bureau provisoire de votation dans ma circonscription au cours des deux dernières élections; d'après ce que j'ai constaté, je n'arrive pas à voir comment le bill proposé pourrait accroître le nombre des votes de façon appréciable en comparaison de ce qu'il en peut coûter dans l'ensemble non seulement en argent, mais en heures-hommes et en énergie. Certains préopinants ont proposé que les bureaux provisoires de votation soient ouverts une semaine ou dix jours d'avance. Cela laisserait moins de temps pour faire une campagne électorale. On parle déjà d'essayer de réduire la durée des campagnes électorales; si cette période est réduite à cinq ou six jours, cela ne donne pas beaucoup de temps à un candidat pour faire connaître ses vues au public.

(Texte)

**M. Robert Lafrenière (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de saisir cette occasion afin d'exprimer mon opinion sur cette question soulevée par l'étude du bill C-10 qui est actuellement soumis à la Chambre. Cependant, monsieur l'Orateur, je ne pourrai malheureusement entrer dans les détails étant donné le peu de temps de parole que j'ai à ma disposition.

Toutefois, je voudrais dire à la Chambre que le droit de vote est évidemment un droit sacré. C'est un droit sur lequel est en quelque sorte fondé tout notre régime démocratique, et toute mesure susceptible de favoriser l'exercice de ce droit doit être encouragée, évidemment, par ceux-là même qui représentent la population. Néanmoins, monsieur l'Orateur, vous comprendrez que si nous avons le droit de vote, nous devons également considérer que c'est un devoir de voter et que l'exercice d'un devoir entraîne nécessairement certains sacrifices personnels.

Le bill C-10 tend à favoriser l'exercice du droit de vote, mais il y a quand même des